

**COMMUNIQUÉ DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL  
RELATIF AU CONTENTIEUX DE L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, SCRUTIN DU 06 MARS 2021**

Le Conseil constitutionnel porte à la connaissance des populations et des électeurs que, conformément à l'article 86 du Code électoral, la Commission Électorale Indépendante (CEI) a procédé à la proclamation solennelle des résultats provisoires du scrutin législatif du 06 mars 2021 ce mardi 09 mars 2021.

En conséquence, **les réclamations relatives aux résultats dudit scrutin sont reçues par le Conseil constitutionnel du mercredi 10 au mardi 16 mars 2021.**

Les requêtes, accompagnées des pièces justificatives, devront être déposées au Secrétariat général dudit Conseil, sis au 22, Boulevard Carde, à Abidjan-Plateau.

À cet effet, une permanence sera assurée au siège du Conseil constitutionnel les samedi 13 et dimanche 14 mars 2021 aux heures habituelles d'ouverture.

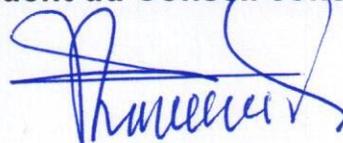
À l'expiration de ce délai, plus aucune réclamation ne sera reçue.

Il rappelle que, conformément à l'article 101 du Code électoral, « le droit de contester une élection à l'Assemblée nationale dans une circonscription électorale donnée appartient à tout candidat ou à toute liste de candidats de ladite circonscription, à tout parti ou groupement politique ayant présenté une candidature dans un délai de cinq jours, à compter de la date de proclamation solennelle des résultats provisoires faite par la Commission chargée des élections ».

Fait à Abidjan, le 09 mars 2021



Le Président du Conseil constitutionnel



**Mamadou KONE**

Le Président

**COMMUNIQUÉ DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL  
PORTANT SUR LE CONTENTIEUX DE L'ÉLECTION DES DÉPUTÉS  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE, SCRUTIN DU 06 MARS 2021**

Le Président du Conseil constitutionnel informe les candidats, les partis et les groupements politiques que, pour le suivi du traitement de leurs requêtes, ils pourront consulter le rôle des audiences au tableau d'affichage situé à l'entrée du siège de l'Institution sise à Abidjan - Plateau - 22 Bd Carde et sur son site internet : [www.conseil-constitutionnel.ci](http://www.conseil-constitutionnel.ci)

Fait à Abidjan, le 09 mars 2021



**Mamadou KONE**